

## Décision DG n° 2022-13 du 08/02/2022 - Nomination à l'ANSM (DENUX Valérie)

**La Directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,**

**VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;

**VU** la loi n° 2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;

**VU** le décret n° 2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**VU** le décret du 14 décembre 2020 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé – Madame RATIGNIER-CARBONNEIL (Christelle) ;

**VU** la décision DG n° 2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

**VU** la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

### **DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 12 de la décision DG n° 2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifié comme suit :

1) Il est ajouté un premier tiret ainsi rédigé :

« - Madame DENUX (Valérie) est nommée directrice ; ».

2) Le troisième tiret, en ce qu'il nomme Monsieur MARTIN (Marc) en tant que directeur adjoint innovation et accès précoce, est supprimé.

**Article 2** : La présente décision, qui entre en vigueur le 9 février 2022, sera publiée sur le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 8 février 2022

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL  
Directrice générale